

JUSQU'OU IRA T-ON ?

◆ Le 7 février 2014 s'est tenu à Bercy la reconvoquection du Comité technique ministériel du 31 janvier dernier qui ne s'était pas tenu (voir notre précédent tract) présidé par le Secrétaire général, Laurent de JEKHOWSKY. ◆ Deux projets de décrets concernant les agents de catégorie A étaient inscrits à l'ordre du jour. Ainsi que les deux dossiers à forts enjeux pour les services et les personnels concernés : «Le dispositif d'accompagnement ministériel des réorganisations» et «Le projet de mutualisation des fonctions support». ◆ L'administration persistant à vouloir faire entériner par les syndicats la méthode de travail (mise en place de 3 réunions) et le calendrier de mise en oeuvre rapide avec un projet finalisé avant la fin du premier semestre (CTM du 25 juin coïncidant avec la période dite «PLF» (projet de Loi de Finances). ◆ Pour Solidaires Finances les enjeux de ces projets sont et seront lourds de conséquences pour les agents concernés. Qu'il s'agisse des agents relevant du secrétariat général ou de ceux des directions générales qui travaillent sur ces missions. Des bouleversements sont à prévoir, (changements d'affectation, mutations.....) Si non, pourquoi vouloir acter un «dispositif d'accompagnement des réorganisations au niveau ministériel» (qui n'est en fait que le rappel des règles de gestion existantes dans les directions) sinon pour «noyer» ou «masquer» les risques encourus. ◆ Après avoir examiné les deux projets de décrets. Les fédérations Solidaires Finances et CGT Finances ont quitté la séance.

Notre déclaration liminaire.

Après la baisse des taux de promotion, une rémunération en berne due aux multiples gels (point d'indice, indemnitaire) voici qu'on semble réfléchir au gouvernement au gel de l'avancement. Difficile de prétendre qu'on veut faire un geste en faveur des fonctionnaires les moins bien payés, les premiers pénalisés par ce type de mesure inacceptable.

Certes, tout de monde n'est pas logé à la même enseigne : avec la baisse des prélèvements sur les entreprises, la politique de l'offre et le pacte de responsabilité, les chefs d'entreprises sont favorisés. Pire, même la loi ne semble plus s'appliquer totalement à elles : après les déclarations du Ministre de l'économie sur le « non contrôle » du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et du CIR (Crédit d'Impôt Recherche), les premiers témoignages de consignes visant à ne plus contrôler le CIR nous arrivent.

Dans un tel contexte, et alors que le Medef (manifestement très écouté...) mène une « croisade » anti-contrôle, la volonté du gouvernement exprimée dans les conclusions du Comité Interministériel de la modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 18 décembre dernier, de dresser un état exhaustif des contrôles sur les entreprises ne peut qu'interroger. Nous demandons une clarification de ce point : quel est l'objectif de cette décision ? S'agit-il de rationaliser, autrement dit, de diminuer et d'affaiblir un peu plus, le contrôle public économique (alors qu'aujourd'hui, tout démontre qu'il faut au contraire le renforcer) ?

Baisse des prélèvements, recul du contrôle, assurément, on s'approche plus du pacte d'IRResponsabilité...

Dans cette accélération de la rigueur qui pèse sur les salariés, et compte tenu du discours ambiant, les agents de Bercy ont tout à craindre pour leur avenir. Que nous prépare-t-on en termes d'emplois et de réorganisations ? Va-t-on une fois de plus prendre des décisions sur la base d'idées fausses (comme l'introduction de la retenue à la source) ou de dogmes (supprimer des emplois) ?

.../...



suite de notre déclaration liminaire.

.../... Ce Comité Technique Ministériel livre quelques éléments de réponse :

- *Mutualisation des fonctions support : près de 20 000 agents sont potentiellement concernés : cet axe de travail ne peut qu'inquiéter dans le contexte budgétaire régressif actuel, c'est ce qui nous conduit à demander un examen point par point, prenant le temps nécessaire, ce qui suppose préalablement un passage par des groupes de travail et le CHSM CT,*

- *Projet ministériel d'accompagnement des réorganisations : difficile là aussi de cautionner ce qui peut n'apparaître que comme un rappel des règles de gestion sur le papier, mais qui s'inscrit dans le cadre des plans et des démarches stratégiques, très contestées dans leurs directions,*

- *Reclassement du B en A : voici un point sur lequel Solidaires Finances s'est engagé de longue date et pour lequel nous avons mené constamment et avec un certain acharnement, le combat, tant au ministère qu'à la fonction publique : nous attendons des clarifications sur certains points en séance.*

Au-delà de ces points, nous tenons à revenir sur les points suivants :

- *Frais de déplacement : après les discussions ministérielles, nous demandons que le ministère donne les moyens de débloquent certains dossiers (barème des Indemnités Kilométriques par exemple),*

- *Modernisation de l'Action Publique (MAP) : à la DGCCRF, le plan d'action ne répond pas à l'enjeu central, une vraie chaîne de commandement cohérente permettant un exercice efficace des missions. Par ailleurs, l'attente demeure sur le volet social.*

- *Rémunération : l'harmonisation des régimes indemnitaires à la DGFIP l'a montré : le mot « revalorisation » est absent des débats alors qu'il constitue le cœur des attentes des agents. Nous demandons pour l'ensemble des agents des Ministères économiques et financiers une revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (MT), laquelle passerait dans un premier temps par l'intégration dans l'IMT de la prime d'intéressement collectif afin d'en sécuriser le montant (150 euros) préalablement à une revalorisation globale de l'IMT.*

Sur tous ces points, nous attendons toujours des réponses. Il ne faut pas s'y tromper : le climat n'est pas bon, les agents de Bercy sont certes attachés à leurs missions et au service public, mais ils souffrent de le voir s'affaiblir et ils sont mécontents. Ils ne se sentent pas reconnus alors que leurs missions sont vitales et centrales. Quand seront-ils reconnus ?

En réponse aux déclarations des fédérations des Finances, unanimes pour dénoncer le politique à l'œuvre, le secrétaire général a précisé que la politique gouvernementale (dénoncée par les fédérations dans leurs interventions liminaires) ne vise qu'un seul objectif de fond : **« retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi »** et pour méthode, le dialogue social.

Quant aux interrogations faisant suite aux propos des ministres concernant le gel des avancements, il a affirmé que le dialogue n'a pas eu encore eu lieu et que la décision n'est pas prise... affirmant que cette piste d'économies n'était qu'une information de journaliste.

Correctif de B en A à améliorer !

Le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 a amélioré les conditions de classement des agents promus de B en A. Néanmoins, ce décret ne comportait pas de mesures transitoires et a créé des enjambements de carrière.

Solidaires Finances avec Solidaires Fonction Publique ont constamment, depuis 2006, exigé qu'un correctif soit apporté pour permettre à minima de corriger ces injustices et sont intervenus à tous les niveaux (directionnels, ministériel, et Fonction Publique) pour porter avec force cette revendication.

Après 7 années de bagarre, l'Administration a enfin proposé au CTM du 7 février 2014 d'examiner un projet de décret visant à autoriser une révision de carrière pour les agents promus de B en A avant 2007.

Nous avons proposé par courrier des modifications qui permettent d'améliorer le texte, mais elles n'ont pu être retenues car le texte proposé est le fruit d'un compromis avec la « fonction publique ».

Le texte proposé constitue certes une avancée que nous avons saluée, mais il ne comporte malheureusement pas de possibilité de rétroactivité et laisse sur la touche tous les agents qui sont partis à la retraite depuis 2007, ce qui a amené notre organisation à s'abstenir sur le projet de texte.

En séance, Solidaires Finances a également dénoncé les injustices qui pouvaient être consécutives à des réformes statutaires comme celle provoquées en 2007 et plus récemment en 2010 et 2012 depuis la mise en place du NES. A l'instar de toutes les fédérations des finances représentées en CTM, nous nous sommes abstenus.

Solidaires Finances veillera à ce que les conditions de mise en œuvre du correctif, qui seront précisées dans une circulaire d'application :

- respectent les droits acquis des agents ;
- se fassent sur des bases les plus favorables aux agents ;
- ne comportent pas de mesures restrictives
- ne créent pas de nouvelles injustices ;

Pour cela, Solidaires Finances et Solidaires Fonction Publique développeront leurs arguments à tous les niveaux pour que le décret soit appliqué de la manière la plus positive possible pour les agents. Solidaires Finances s'est abstenu sur ce projet décret.

Pérennisation de l'examen de B en A à la DGCCRF

Globalement ce texte répond à une demande de Solidaires CCRF et en ce sens c'est pour nous un point positif.

Mais si l'idée lors de la mise en place de ce dispositif était à l'origine de favoriser la promotion des « plus anciens », le texte initial, que vous reconduisez, ouvre très largement la possibilité de passer cet examen. Ce qui ne répond pas à ce que nous attendions du dispositif.

Si l'administration avait organisé des réunions, en amont à ce CTM, d'autres points du statut auraient pu être abordé. Notamment celui concernant des agents de catégorie A d'autres administrations qui ont passé le concours interne de Contrôleurs et qui se retrouvent aujourd'hui à ne pas pouvoir passer le concours A interne car le statut ne le permet pas.

Il semblerait que celui des Douanes ouvre cette possibilité et l'administration aurait dû s'en inspirer pour faire avancer le statut A CCRF.

De plus, il est urgent que cet examen professionnel puisse être mis en place également à l'INSEE.